Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_143_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Jean-Luc COUËLLAN, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicolas BESREST

Délibération n°2026-143

Membres en exercice : 20 Présents : 15 Absents : 5 Pouvoirs : 2

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE
POUR LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES DE COVOITURAGE DYNAMIQUE
PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION - MODIFICATION

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 13 février 2026, un marché de prestations intellectuelles relatif à une étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement de lignes de covoiturage dynamique. Ce marché a été attribué à la société ITER pour un montant de 11 950 € H.T. Cette étude a été lancée dans le cadre de la stratégie de mobilité validée par le Conseil communautaire du 25 novembre 2025. L'enjeu étant d'identifier des corridors potentiels de covoiturage puis de définir les niveaux de service à proposer. Le marché prévoyait une durée d'étude de 5 mois à compter du 02 mars 2026.

Cependant, compte tenu de l'installation des nouveaux élus, suite aux élections municipales et communautaires, de la mise en place de la nouvelle organisation des instances et du temps nécessaires aux nouveaux élus de s'approprier les dossiers, il est nécessaire de prolonger le délai de réalisation de cette étude jusqu'au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_143_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2025-209 du Conseil communautaire du 25 novembre 2025, approuvant la stratégie des mobilités,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la prolongation du marché de prestations intellectuelles, relatif à une étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement de lignes de covoiturage dynamique jusqu'au 31 décembre 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 04/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-